

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 janvier, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. BIAD Brahim, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à M. NARAIN Gino), Mme ASTIER Martine (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard ne participe pas au vote), M. BOURDOLLE Philippe, M. EJNER Pascal (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

#### 4. Signature de contrats relatifs à la réhabilitation d'une maison pour l'installation de la brigade mobile de gendarmerie.

Par délibération en date du 17 décembre 2024, le conseil municipal avait validé la signature de plusieurs contrats relatifs à la réhabilitation d'une maison pour l'installation de la brigade mobile de gendarmerie.

Parmi ces contrats figurait celui de l'APAVE concernant notamment la vérification de la solidité des différents planchers. Le compte-rendu de l'APAVE indique :

- que le plancher du premier étage où les gendarmes s'installeront est sous-dimensionné pour un usage d'exploitation de bureau,
- que le plancher du grenier ne peut supporter aucune charge en l'état.

A ce titre, il est nécessaire de réaliser des consolidations avant de débiter les travaux prévus initialement, soit : un ajout de 2 poteaux en bois pour renforcer le plancher du premier étage et un renfort d'IPN sur l'ensemble de la largeur du plancher du grenier.

Ainsi, les entreprises concernées ont été consultées afin de réaliser ces travaux :

- concernant le lot 1, l'entreprise Astier a modifié son devis initial relatif à la pose d'IPN pour le plancher du grenier et à la suppression du coffrage pour le compteur de gaz finalement effectué par GRDF. Aussi le nouveau devis s'élève à 8 400 € TTC au lieu de 6 120 € TTC,
- concernant le lot 6, l'entreprise Esprit Menuiserie a réalisé un devis complémentaire relatif au plancher du 1<sup>er</sup> étage pour un montant de 3 417,60 € TTC.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser le Maire à signer les devis et contrats avec les deux entreprises précitées,**
- **d'autoriser le Maire à signer tous les documents susceptibles d'intervenir en cours de marché dans le but d'assurer son bon fonctionnement,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

<b>VOTE 20</b>	<b>POUR 17</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 3</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
**Le Maire,**  
**Philippe JANICOT**

